



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2026 – B - 030

Séance du 8 juillet 2026

MARCHE DE SERVICES POUR L'ACTUALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE, LA REVISION DES COMPETENCES ET L'ETABLISSEMENT D'UN PACTE FINANCIER ET FISCAL

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet à 17h00, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Gioux, sous la présidence de Jean-Luc LEGER., Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 6 juillet 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Jean-Luc LEGER ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mélanie LE NUZ ; Yves ORLIANGES ; Laurent LHERITIER ; Isabelle RAPINAT ; Benjamin SIMONS ; Patrick JALLAIS ; Frédéric THOMAS et Cynthia VELLEINE.

ETAIENT EXCUSES : Messieurs

Vincent PERRIERE et Olivier CAGNON.

Contexte :

La Communauté de communes Creuse Grand Sud a été constituée en 2014 par la fusion des Communautés de communes d'Aubusson-Felletin et du plateau de Gentioux. Ce regroupement volontaire et anticipé visait, en amont des futures dispositions des lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015, au renforcement d'une intercommunalité efficace au service d'un territoire uni dans sa diversité.

En 2016, une grave crise financière, politique, juridique et organisationnelle a affecté les capacités d'actions de la communauté de communes et a obligé le conseil à prendre des décisions difficiles mais nécessaires avec un long plan de redressement, puis une réparation progressive de l'institution.

L'institution a réussi à mettre en œuvre le plan de redressement et à se remettre en ordre de marche, tant d'un point de vue financier qu'organisationnel. Jour après jour, les capacités opérationnelles et la confiance avec les communes membres ont pu se reconstruire.

Avec l'adoption à l'unanimité du projet de territoire en 2020, élaboré par un conseil de développement, puis les débats d'élus dans le cadre du PLUi, les conseillers ont croisé leurs regards et partagé leur vision commune du territoire.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260708-2026_8_030-

Au quotidien, la communauté de communes s'est attachée à répondre de son mieux aux missions de service public tout en veillant à une optimisation de son fonctionnement.

Les rapports et débats d'orientations budgétaires démontrent l'amélioration globale des trajectoires financières, encore confirmées par les résultats 2025.

Le rapport d'orientations budgétaires 2026 a, par ailleurs, mis en évidence l'opportunité que représente l'année 2026 pour poursuivre le projet d'amélioration du fonctionnement de la collectivité et apporter des réponses à son incapacité structurelle à faire face aux défis à venir.

Dans cette perspective, le conseil communautaire a approuvé, le 29 janvier 2026, le lancement d'une démarche portant redéfinition des compétences, refonte des conditions de leur exercice et des modalités de fonctionnement de la Communauté de communes, pour aboutir à la formalisation d'un pacte financier et fiscal.

Objet de la demande :

La présente délibération a pour objet de proposer l'attribution d'un marché de services d'accompagnement de la collectivité pour l'actualisation du projet de territoire, la révision des compétences et l'établissement d'un pacte financier et fiscal

Eléments d'appréciation :

Afin de bénéficier de l'expertise d'un tiers dans la démarche approuvée par le conseil communautaire le 29 janvier 2026, la Communauté de communes a recherché un cabinet de conseil développant une approche transversale, articulant projet politique, soutenabilité financière et organisation territoriale.

C'est dans cette optique que le cabinet ORFEOR360 a été contacté pour connaître les conditions techniques et financières dans lesquelles il pourrait accompagner la Communauté de communes. Ce cabinet présente en effet une expérience importante auprès de nombreuses collectivités dans les domaines des recompositions territoriales, des pactes financiers et fiscaux, de révisions des compétences et de conduite du changement.

Le cabinet a présenté une première offre technique et financière, soumise en juin 2026 au bureau communautaire qui a souhaité que soit modifiée la méthodologie proposée. Dans ce cadre, le bureau communautaire a auditionné le cabinet lors de sa séance du 6 juin 2026.

Une seconde offre a été formalisée en réponse aux observations et questions formulées par le bureau communautaire lors de l'audition.

Cette offre propose une démarche déployée en deux phases :

Phase 1 - Actualisation du projet de territoire

Séquence 1.1 — Entretiens, bilan partagé et concertation élargie

Séquence 1.2 — Séminaire prospectif et actualisation des orientations

Phase 1 bis — Bilan des compétences et diagnostic financier

Phase 2 - Préparation du pacte financier et fiscal

2.1 Révision des flux financiers et des transferts de charges

2.2 Paramétrage global du pacte financier et fiscal

2.3 Formalisation et adoption du pacte

La gouvernance de la mission reposera d'une part sur un comité de pilotage, réunissant le Président et les vice-présidents concernés et d'autre part sur un comité technique animé par le DGS de la collectivité et le directeur de la mission au sein du cabinet ORFEOR360.

La durée de la mission est fixée à 7 mois, répartis comme suit :

Phase	Contenu principal	Durée
Phase 1	Actualisation du projet de territoire (entretiens, séminaire, ateliers)	2 mois
Phase 2	Bilan des compétences, diagnostic financier et pacte (Phase 1 bis + Phase 2)	3 mois
Phase 2	Pacte financier et fiscal, révision des flux financiers	2 mois
Durée totale		7 mois

Considérant le caractère unique de la mission, considérant la nécessité de l'engager dans les meilleurs délais afin que ses conclusions puissent être utilisées dans le cadre de la préparation budgétaire 2027 et considérant enfin la possibilité offerte par le code de la commande publique aux acheteurs publics de passer des marchés de services d'une valeur inférieure à 60 000 € HT sans publicité ni mise en concurrence préalables, il est proposé de conclure le marché de services tel que présenté ci-dessus avec le cabinet ORFEOR360, à l'issue de son audition par le bureau communautaire et au vu de son offre technique et financière corrigée.

Eléments financiers :

Le coût de la mission se monte à 32 875,00 € HT, soit 39 450,00 € TTC, décomposés comme suit :

Intervenant	TJM	Nombre de jours	Montant HT
Marc-Antoine VINCENT	850,00 €	14,5 jours	12 325,00 €
Patrice RAYMOND	850,00 €	13 jours	11 050,00 €
Denis JORDAN	650,00 €	10 jours	6 500,00 €
Honoraires		37,5 jours	28 875,00 €
Frais de déplacement (forfait)			3 000,00 €
TOTAL			32 875,00 €

Une enveloppe de 40 000 € a été inscrite pour cette opération au budget primitif 2026.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la passation du marché de services avec le cabinet ORFEOR360, tel que présenté ci-dessus et conformément à l'offre technique et financière jointe en annexe,
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer le bon de commande correspondant, à le notifier au cabinet ORFEOR360 ainsi qu'à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le 8 juillet 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

Le Président,

Jean-Luc LEGER



REÇU EN PREFECTURE

le 22/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260708-2026_8_030-